

## **Principes de l'environnement favorable**

### **Définitions succinctes**

**1.) Respect et protection des libertés fondamentales de la société civile :** évalue le degré de liberté d'expression, de la presse, d'association et de réunion dans l'ensemble de la société et la manière dont l'État assure la protection de ces valeurs.

**2.) Cadre juridique favorable au travail des acteurs et actrices de la société civile :** évalue l'accès et les droits à la création d'organisations, l'indépendance opérationnelle des OSC, ainsi que toute protection formelle et informelle contre les ingérences.

**3.) Ressources accessibles et durables :** évalue la disponibilité et la facilité d'accès au financement, les conditions de financement et la durabilité des sources de financement, ainsi que les charges bureaucratiques et fiscales imposées aux acteurs des OSC et aux donateurs.

**4.) État ouvert et réactif :** évalue le cadre juridique qui soutient l'accès à l'information publique et la transparence, ainsi que le degré, la transparence et la responsabilité des consultations du gouvernement avec la société civile.

**5.) Culture publique et discours favorables à la société civile :** évalue la représentation de la société civile dans le débat public et politique, le sentiment de souveraineté populaire en tant que valeur commune et l'égalité des droits à la participation civile.

**6.) Accès à un environnement numérique sécurisé :** évalue l'accès à l'information en ligne, le degré de censure et de surveillance en ligne par le gouvernement, l'utilisation des lois sur la diffamation numérique et la vie privée pour réprimer les voix de la société civile, ainsi que la maîtrise des médias et l'accès à la technologie dans la société.